



SPÉCIAL GRAND SUD

RESSOURCES HUMAINES

La formation en marche

La branche du courtage a connu un second semestre agité en matière de formation professionnelle. Le point sur la situation avec **Émilie Amisse de Planète CSCA**.



MONKEYBUSINESSIMAGES PA. / GETTY IMAGES / ISTOCKPHOTO

Dans une branche constituée de 90 % de TPE, le e-learning est privilégié pour les formations des collaborateurs.

Le 16 juillet, Planète CSCA dénonçait la « situation alarmante » en matière de formation professionnelle vécue par les courtiers de proximité. En cause, selon le syndicat professionnel : la réforme de la formation professionnelle « déployée à marche forcée » à partir du 1^{er} janvier 2019, à laquelle s'ajoute « une contrainte forte, induite par la

mise en œuvre de la directive sur la distribution d'assurances (DDA) », selon Planète CSCA. Huit mois plus tard, quelle est la situation ? Retour sur les difficultés rencontrées par les courtiers et les améliorations constatées depuis l'été dernier.

La prise en charge

C'était l'un des chantiers majeurs de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 sep-

tembre 2018 : le passage des organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) aux opérateurs de compétences (Opco). Le 1^{er} avril dernier, Atlas – qui réunit 15 branches professionnelles dont les sociétés d'assurance, les agents généraux et le courtage – recevait l'agrément de l'État pour devenir l'Opco des services financiers et du conseil. Problème : ce transfert a connu des retards à l'allumage, avec pour conséquence « l'allongement des délais de traitement des dossiers de prise en charge des formations professionnelles des collaborateurs de courtage », expliquait en juillet, Planète CSCA. Selon le syndicat, « de nombreuses demandes » restaient « sans réponse de la part d'Agefos-PME », l'Opca à laquelle les courtiers étaient jusqu'ici rattachés étant tenu d'assurer une continuité de services pour les courtiers jusqu'au 31 décembre.

Aujourd'hui, « la situation s'est clarifiée, même si nous sommes toujours dans une période de transition », indique Émilie Amisse, responsable des affaires sociales et de la formation professionnelle au sein de

Planète CSCA. Depuis le 1^{er} janvier, Atlas est en charge de l'instruction des dossiers de formation des courtiers. Et le circuit de financement semble s'être fluidifié. Pour autant, une délégation de gestion a tout de même été mise en place entre l'Opcoc Atlas et l'Opcoc EP, « pour résoudre quelques dossiers encore en souffrance », selon Émilie Amisse, relatifs notamment à des actions de formation qui n'auraient pas été remboursées. « À notre connaissance, très peu de dossiers restent aujourd'hui non réglés », relativise la responsable de la formation professionnelle du syndicat.

Nouvel environnement

Si la majorité des branches rattachées à l'Opcoc des services financiers et du conseil étaient issues du Fafiec et d'Opcabaia – les deux organismes paritaires collecteurs agréés ayant initié la constitution d'Atlas – les courtiers venaient, pour leur part, d'un autre univers (Agefos-PME). Et si des craintes s'étaient manifestées en juillet dernier par rapport à la place que les intermédiaires occuperaient dans ce nouvel organisme rassemblant quelque 110 000 entreprises et 1,5 million de personnes, cette inquiétude s'est dissipée avec le temps. Présents dans plusieurs instances et siégeant au sein du conseil d'administration de l'Opcoc, les courtiers n'ont pas été mis de côté. « Les antennes d'Atlas ont



3,5 M€

LE BUDGET de la formation professionnelle en 2020 pour le secteur



15

HEURES minimum de formation continue par an



46 300

Le nombre de SALARIÉS en poste



déjà approché certaines entreprises du courtage afin de mieux connaître nos métiers», observe Émilie Amisse.

Quel financement ?

Si l'une des missions de France Compétences – l'institution nationale créée au 1^{er} janvier 2019 pour réguler la formation professionnelle – consistait à répartir les fonds mutualisés auprès des Opco, force est de constater qu'au cours du dernier trimestre de l'an passé, les modalités d'attribution des fonds n'avaient toujours pas été définies. Mais, là aussi, la situation s'est débloquée. Selon nos informations, en comptant les dotations de France compétences – déductions faites des frais de gestion de l'Opco – et la contribu-

tion conventionnelle, le budget consacré à la formation pour la branche des entreprises de courtage d'assurances et / ou de réassurances devrait ainsi s'élever à 3,5 M€ pour 2020.

L'obligation réglementaire (enfin) respectée ?

Autre sujet pointé du doigt en juillet dernier: la DDA, qui impose aux cabinets de courtage depuis février 2019, au moins 15 heures de formation par an pour les collaborateurs exerçant des activités de distribution. Il y a huit mois, le syndicat professionnel de la branche prédisait que de nombreux professionnels ne seraient «pas en mesure de remplir leurs obligations liées à la DDA en raison d'un déficit

“ Avec la mise en place de cette plateforme e-learning consacrée au courtage, nous avons levé une grande partie des craintes. ”

ÉMILIE AMISSE PLANÈTE CSCA

de prise en charge des formations ». Cette prise en charge se régularisant depuis le transfert d'Agefos-PME à Atlas, Planète CSCA a décidé d'apporter aussi une réponse aux besoins exprimés par ses adhérents pour remplir leurs obligations en matière de formation continue en lançant une plateforme consacrée au courtage d'assurance développée par l'Institut de formation de la profession de l'assurance (Ifpass). Particularité de cette plateforme: elle repose essentiellement sur le e-learning. «Notre

branche est composée à 90% de TPE. Or ces entreprises ne peuvent pas facilement envoyer leurs salariés en formation présentielle», souligne Émilie Amisse. D'où l'idée de mettre l'accent sur les formations à distance. «Avec la mise en place de cette plateforme de formation consacrée au courtage, nous avons levé une grande partie des craintes qui étaient exprimées il y a huit mois», conclut la responsable de la formation professionnelle au sein de Planète CSCA.

● NICOLAS THOUET